



02, rue Jean Lafaute
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

M A I R I E d e L O D D E S

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt juin deux mil quatorze à vingt heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Marie-France AUGIER, Maire.

Convocations : 13 juin 2014

Présents : mesdames AUGIER, POIVEY, DUVERGER, ZOURDOS et messieurs BELOT, JOSSELIN, PELIN, COURTINE, MEPLAIN, MESTAYER, AUGIER.

Nombre de conseillers municipaux : 11

Secrétaire de séance : madame Danièle POIVEY

Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter deux questions portant sur

- Décision Modificative : paiement de la facture MACHURET
- Délibération Mairie LALIZOLLE : soutien

A l'unanimité, les membres du conseil **ACCEPTENT** l'ajout desdits sujets à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2014

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le compte-rendu de la séance du 30 avril 2014

Après lecture, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 30 avril 2014.

ELECTIONS SENATORIALES : ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET 3 DELEGUES SUPPLEANTS

Madame le Maire explique à l'assemblée que pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014, le conseil municipal doit élire 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

Madame Marie-France AUGIER et monsieur Jean-Marc MESTAYER sont candidats.

Après le vote à bulletin secret :

Madame Marie-France AUGIER : 8 voix

Monsieur Jean-Marc MESTAYER : 2 voix

Bulletin blanc : 1

Madame Marie-France AUGIER est élue déléguée titulaire.

Deuxième tour de scrutin pour désigner les 3 délégués suppléants.

Monsieur Jean MEPLAIN, Madame Bernadette DUVERGER et Monsieur Jean-Marc MESTAYER sont candidats.

Après le vote à bulletin secret :

Monsieur Jean MEPLAIN : 7 voix

Madame Bernadette DUVERGER : 3 voix

Monsieur Jean-Marc MESTAYER : 1 voix

Monsieur Jean MEPLAIN, Madame Bernadette DUVERGER et Monsieur Jean-Marc MESTAYER sont élus délégués suppléants dans cet ordre.

DELIBERATION : LE CONSEIL AUTORISE MADAME LE MAIRE A REGLER A LA COLLECTIVITE PILOTE (LA COMMUNAUTE DE COMMUNES) LE COUT DES FORMATIONS SUIVIES PAR LES AGENTS :

Madame le Maire explique que la communauté de communes a proposé aux communes de régler à la collectivité organisatrice le coût des formations suivies par les agents (certiphyto, formation incendie et habilitation électrique) et qu'il convient donc de prendre une délibération en ce sens.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** madame le Maire à régler à la collectivité pilote (communauté de communes) le coût des formations suivies par les agents.

PROJET D'INTERDICTION DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS A RONDEPIERRE :

Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée d'interdire la circulation des poids-lourds au-delà de Rondepierre (camions arrivant à la Vouzance à cause de leur GPS et rencontrant ensuite des difficultés à faire demi-tour). Elle précise également que deux panneaux seront installés : l'un à Rondepierre (interdiction aux véhicules de plus de 3.5 tonnes à 100m) et l'autre au niveau du domicile de Monsieur Lucien BELOT. Un arrêté municipal sera pris.

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** l'interdiction de circulation des poids lourds à Rondepierre et **CHARGENT** madame le Maire de prendre un arrêté.

DEFINITION DU PROJET D'INVESTISSEMENT POUR BENEFICIER DU FONDS 1 :

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune de LODDES peut bénéficier du fonds 1 et qu'il convient de définir un projet d'investissement.

Après discussion, les membres du Conseil proposent :

- le goudronnement de la rue basse (estimation faite à partir du devis Effiage) ;
- la stabilisation du talus (mur en pierres ?) près de la salle MATRAT (non encore chiffré) ;
- la réfection de plusieurs routes : Lafayette, les Tabarins, les Grands Matrats ;
- achat de jeux de plein air supplémentaires et installation de l'aire de jeux.

DECISION MODIFICATIVE : PAIEMENT DE LA FACTURE MACHURET (EN INVESTISSEMENT) :

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée que la facture de l'entreprise MACHURET d'un montant de 1462.39 euros peut passer en investissement mais il convient de prendre une décision modificative :

INVESTISSEMENT :

Article 021 (virement section fonctionnement)	:	- 1500 euros
Article 2313 (constructions)	:	+ 1500 euros

FONCTIONNEMENT :

Article 023 (virement section investissement)	:	1500 euros
Article 61551 (matériel roulant)	:	+ 1500 euros

Après discussion, les membres du Conseil, à l'unanimité, **ACCEPTENT** la décision modificative n°3 telle qu'elle est présentée et **DONNENT** tous pouvoirs comptables et administratifs à madame le Maire pour réaliser cette dernière.

DELIBERATION MAIRIE LALIZOLLE :

Madame le Maire explique que le Maire de LALIZOLLE circuler une pétition concernant la gestion de son prédécesseur et demande soutien aux autres collectivités et aux administrations.

Après discussion, les membres du Conseil, à l'unanimité, **DECIDENT** de délibérer ultérieurement et de rédiger une lettre de soutien à cette commune. Madame le Maire adressera une copie du courrier de Monsieur le Maire de LALIZOLLE à l'ensemble des membres du conseil municipal de LODDES afin qu'ils statuent.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire a reçu un courrier d'un ancien combattant demandant la réhabilitation des soldats de la Grande Guerre fusillés pour avoir refusé de combattre. Celui-ci demande qu'une motion soit soumise au conseil municipal.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTTE** la motion pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple.

INFORMATIONS :

Madame le Maire informe qu'un stagiaire résidant à Loddes a travaillé auprès de l'agent communal du 22 au 30 mai 2014. Celui-ci a été rémunéré par la Région Auvergne dans le cadre d'une formation Pôle Emploi.

Madame le Maire présente au conseil municipal le montant des frais de scolarité pour les enfants se rendant à LAPALISSE, RPI LENAX-MONTAIGUET et DROITURIER.

Madame le Maire explique qu'un après-midi festif pour les enfants de 4 à 10 ans organisé par le Centre Social a été financé par le CCAS.

Madame le Maire remercie Monsieur Olivier JOSSELINE qui a confectionné et posé la plaque au Jardin du Souvenir. Il a également fabriqué une grille de protection pour un vitrail de l'église avec l'aide de Monsieur Alain COURTINE. Madame le Maire remercie également Monsieur Jean-Luc VERNIN pour la réparation du regard situé rue Jean Lafaire ainsi que Madame BORDAT et Madame PERNOLLET qui fleurissent régulièrement le bourg et l'église.

Suite à l'utilisation de la salle MATRAT, il a été constaté qu'aucun entretien de la fosse septique n'a jamais été effectué. Elle sera vidangée le 2 juillet prochain et un entretien régulier sera pratiqué par l'employée municipale.

Concernant les personnes âgées peu nombreuses qui se réunissent à la salle MATRAT, Madame le Maire suggère qu'elles soient désormais accueillies dans une salle de la Mairie : le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** cette décision.

Monsieur Bernard PELIN évoque la réunion du service responsable des finances départementales (possibilité d'obtenir une expertise sur les trois dernières années de gestion de la commune et donner également des conseils pour la gestion future). Madame le Maire rappelle qu'il s'agira là du bilan de l'ancienne équipe et se sent peu concernée.

Madame Bernadette DUVERGER fait un compte-rendu de la réunion du centre social.

L'ordre du jour étant terminé, madame le Maire clôture la séance à 22h20.